

La position de la femme en Islam

<"xml encoding="UTF-8?">

Un des sujets les plus abordés par les détracteurs de l'Islam de nos jours est celui de la position de cette religion par rapport à la femme.

Combien de fois entendons-nous ou lisons-nous que l'Islam est d'une grande intolérance (plus particulièrement en ce qui concerne les femmes), ou encore que l'Islam ne reconnaît à la femme aucun droit... Dans les lignes qui vont suivre, nous allons essayer de voir le bien fondé de tout ceci.



Pour cela, nous commencerons par une analyse comparative de la situation qui était celle de la femme dans le monde avant l'Islam. Et à partir de là, il nous sera

plus aisé de mesurer les améliorations et les changements positifs apportés par l'Islam.

Les historiens affirment de façon unanime qu'au 6ème siècle après J.C. (avant le début de la mission de Mohammad S.A.W.), la femme, dans le monde en général et dans la plupart des sociétés, avait perdu toute sa dignité, son honneur. Ainsi, pour certains, elle n'avait pas plus de valeur qu'une vulgaire marchandise, qui pouvait être vendue ou achetée selon le bon vouloir des hommes. Pour d'autres, la femme était l'origine du mal sur terre.

D'autres encore avaient la conviction qu'elle n'était rien de plus qu'une souillure... (Ainsi, elle ne pourrait accéder au paradis en restant femme !) Certains en étaient même arrivés à se demander si la femme pouvait être considérée comme un être humain ou non...! Dans la société arabe antéislamique, la situation de la femme n'était pas meilleure. Allah lui même nous rappelle le comportement des arabes dans le Coran, lorsqu'un enfant de sexe féminin voyait le jour dans leur foyer. Il dit :

"Lorsqu'on annonce à l'un d'entre eux la bonne nouvelle (de la naissance) d'une fille, son visage noircit et il suffoque (de colère)."

Ils ne pouvaient ainsi voir naître chez eux une fille; et si cela arrivait, ils s'empressaient de l'enterrer vivante, comme cela est confirmé par d'autres versets du Saint Coran.

Telle était la situation de la femme sur le plan moral. Du point de vue juridique, les choses n'étaient guère différentes : les lois en vigueur dans de nombreuses sociétés présentaient des discriminations incompréhensibles entre le traitement réservé aux hommes et aux femmes. Ainsi, les lois n'étaient pas du tout les mêmes pour les femmes que pour les hommes. Dans certaines communautés, les fautes étaient punies beaucoup plus sévèrement si elles étaient commises par des femmes: Une femme qui commettait l'adultère par exemple était immédiatement envoyée au bûcher, alors que ce sort n'était pas réservé aux hommes ayant commis le même péché.

Chez les arabes, la loi du talion était appliquée en cas de meurtre. Mais cela uniquement si la victime était un homme. S'il s'agissait d'une femme, cette loi n'était pas appliquée.

Voici donc quelques exemples qui suffissent amplement à nous éclaircir quant à l'état d'esprit des hommes dans le monde à cette époque à l'égard des femmes. A partir de là, nous pouvons maintenant aborder la question des changements (et améliorations) apportés par l'Islam à ce sujet. Le principal enseignement islamique à l'attention des croyants sur la question de la femme a été, dès l'origine, d'adopter envers elle une attitude de respect, d'estime et de courtoisie, et ce, quelle que soit sa position dans la famille : qu'elle soit une mère ou une fille, qu'elle soit une sœur ou une épouse, l'Islam n'a jamais autorisé que l'on porte atteinte à sa dignité.

Pour apporter des preuves à ce qui vient d'être affirmé, voici la traduction de quelques versets du Coran et de certains Hadiths.

: A propos de la mère, le Coran dit

Votre seigneur a décrété que vous n'adoriez que lui et que vous témoigniez de la bonté envers" votre père et votre mère."

Ce verset parle du devoir de bonté envers la mère immédiatement après avoir fait allusion à l'adoration d'Allah seul. La proximité entre ces deux obligations dans le texte coranique n'étant

pas dû au hasard, elle montre bien l'importance qu'Allah accorde à ce devoir de bonté et de respect. Il est rapporté dans un Hadith, qu'une fois un Sahâbi qui s'appelait Jâhimah R.A. était venu auprès du Prophète S.A.W. et lui avait fait part de son intention de participer à une campagne militaire. Il était ainsi venu pour lui demander conseil à ce sujet. Le Prophète S.A.W. lui demanda :

"As-tu encore une mère vivante ?"

Après qu'il ait répondu par l'affirmative, le Prophète S.A.W. lui dit :

"Restes auprès d'elle, car le Paradis se trouve à ses pieds."

Il a été rapporté par Abû huraira :

"Un homme vint auprès du Prophète S.A.W. et lui demanda : "Qui a le plus droit à ma bonne compagnie ?" Le Prophète S.A.W. répondit : "Ta mère, puis ta mère et encore ta mère, ensuite ton père..."

Pour ce qui est des vertus que l'Islam reconnaît à la fille, Hazarat Ibn Abbas R.A. rapporte un Hadith du Prophète S.A.W. Qui dit : "Celui qui a eu une fille, et qui ensuite ne l'a pas causé du tort ni ne l'a déshonoré et qui n'a pas non plus donné préférence à ses fils sur elle, Allah le fera entrer au paradis par l'intermédiaire de cette fille."

Le Prophète S.A.W. dit encore: "Celui qui a eu la lourde responsabilité d'élever des filles et qui a ensuite bien agi envers elles, alors ces filles seront un voile pour lui le protégeant du feu de l'enfer."

Quel contraste entre ce que dit le Prophète S.A.W. et la mentalité qui prévalait auparavant ! Face à cette société arabe où la pratique d'enterrer les filles vivantes était très courante, voici donc le Prophète S.A.W. qui promet le Paradis à celui qui se montre bienveillant envers elles...

En ce qui concerne le comportement que doit avoir le croyant à l'égard de sa sœur, citons un Hadith rapporté par Hazarat Abû Saïd R.A. : "Celui qui a eu la responsabilité (d'élever ou de s'occuper) de trois filles ou de trois sœurs, ou encore de deux sœurs ou deux filles et qui les a

bien éduqué, s'est bien comporté envers elles et s'est occupé par la suite de leur mariage, aura
le Paradis."

A propos de l'épouse, il y a un très grand nombre de recommandations qui ont été données aussi bien par le Coran que par le Prophète S.A.W. Ainsi un verset du Coran dit : "Comportez-vous avec elle (votre épouse) d'une manière bienveillante". Le Prophète S.A.W. dit dans un Hadith : "Le croyant qui a la foi la plus complète est celui qui a le meilleur caractère et qui est le plus doux envers son épouse." Dans un autre Hadith, il est dit en ce sens : "Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs envers les femmes de leur foyer." (C'est à dire envers toutes les femmes de la famille, parmi lesquelles il y a aussi l'épouse.) Le Prophète S.A.W. disait encore que "le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec son épouse et Je suis très bon envers mes épouses." Une partie de son dernier sermon prononcé à Arafat concernait aussi l'épouse ("Craignez Allah dans votre comportement à l'égard des femmes."
avait ordonné le Prophète S.A.W.)

Ces différents versets et traditions expriment de façon explicite la dignité et l'honneur que
l'Islam a reconnu à la femme. Mais ce n'est pas tout !

Avec cela, l'Islam a aussi rappelé l'égalité de l'homme et de la femme devant Allah pour ce qui
est du mérite. Allah dit dans le Coran :

"Ceux qui font de bonnes actions, qu'ils soient hommes ou femmes, à condition qu'ils soient
croyants, entreront au paradis. "

: Dans un autre verset, il est dit

En vérité, Je ne perds pas l'œuvre de celui qui fait le bien, qu'il soit homme ou femme.""

Il est rapporté qu'une fois Hazarat Oummé Salma R.A. avait demandé au Prophète S.A.W. la raison pour laquelle Allah ne faisait pas du tout ou très peu allusion aux femmes dans le Coran. Elle voulait savoir si cela signifiait que leurs bonnes actions ne seraient point acceptées. En réponse à cette question, un verset du Sourate "Ahzâb" (Les coalisés) fut révélé; un verset dans lequel Allah, après avoir cité différentes catégories d'hommes et de femmes agissant en bien, leur promet à tous le pardon et une grande récompense. Ce qui confirme bien

que le critère du mérite auprès d'Allah est la bonne pratique ou l'accomplissement d'une œuvre louable, et nullement le fait d'être homme ou femme. On est bien loin de cette croyance que nous avons citée au début et qui voulait que la femme ne pouvait être admise au paradis tout en restant femme, car elle était une souillure !

L'Islam a par ailleurs reconnu à la femme en général et à l'épouse en particulier des droits. Allah y fait allusion dans une petite phrase du Coran. Il dit :

"Et elles ont des droits équivalents à leurs devoirs."

Les commentateurs du Coran notent ici qu'Allah a mentionné d'abord les droits de la femme avant de mentionner ceux des hommes. Selon eux cette formulation a pour but d'insister sur le fait que ces droits doivent obligatoirement être respectés. Le Prophète S.A.W. avait aussi dit : "Certes, vous avez des droits sur vos épouses tout comme elles ont des droits sur vous." L'Islam a enfin mis un terme aux différents abus qui étaient exercés sur les femmes au sujet, par exemple, de leur droit de propriété, de la gestion de leurs biens, du mariage, du divorce, de l'héritage etc... Ce sont là autant de domaines où des lois claires et justes ont été énoncées.

Voici donc un aperçu de ce que l'Islam a apporté comme améliorations concernant la femme. Est-il raisonnable alors de prétendre que l'Islam n'a en rien contribué à l'émancipation de la femme ? Est-il juste d'accuser l'Islam d'avoir privé la femme de ses droits ? Chacun est libre de répondre de façon objective et selon sa conviction personnelle à ces questions... Cependant, on ne peut non plus nier que les femmes sont encore aujourd'hui, de par le monde et dans de nombreuses sociétés à majorité musulmane, l'objet d'abus et de privation. Mais tout esprit objectif confirmera que ce genre de pratiques est à attribuer aux traditions ancestrales de ces sociétés plutôt qu'à l'Islam et à ses préceptes. N'oublions pas que le Prophète S.A.W. avait pour mission de faire disparaître ce genre d'abus.

Qu'Allah nous guide tous vers Son agrément et nous éclaire sur la beauté de notre religion, l'Islam. Amine.

.Patel M